

Relissage par Laser Erbium et CO²

Dernière mise à jour le 23 mai 2023

Le relissage est un traitement au laser, encore appelé resurfacing dans les pays anglo-saxons, utilisé pour la correction du vieillissement cutané (rides) ou de cicatrices (acné ou autres).

Les lasers vont agir de deux façons sur la peau :

- Ils permettent une abrasion superficielle, une destruction de l'épiderme, qui supprime les irrégularités et les taches solaires.
- De plus, un effet thermique au niveau du derme provoque une stimulation de la fabrication de collagène, induisant une tension et une densification de la peau.

Ce traitement est proposé à partir de 45 – 50 ans chez les patients ayant une peau ridée, sans relâchement cutané trop important (ce qui serait plutôt une indication de lifting). Le vieillissement par surexposition solaire constitue une excellente indication de cette technique.

Les patients présentant de nombreuses cicatrices d'acné ou des cicatrices d'autres natures peuvent également bénéficier d'un relissage.

Le choix du laser dépend de l'importance des corrections à apporter ainsi que de l'aspect préalable de la peau, les effets thermiques étant plus importants avec le laser CO₂ qu'avec le laser Erbium.

Le laser CO₂ ultrapulsé avec pièce à main automatisée est privilégié en cas de vieillissement cutané. Le laser Erbium est utilisé surtout pour la correction de cicatrices puisque dans ce cas on recherche surtout un nivellement des reliefs et des creux sans effet tenseur à l'exception des cicatrices développées sur une peau plus âgée.

Le traitement est réalisé en une seule séance, il nécessite une anesthésie :

- locale ou loco-régionale pour le traitement de petites zones (lèvre supérieure, région péribuccale ou paupières)
- le plus souvent générale lorsque l'on traite le visage complet.

Une fois l'anesthésie effectuée, le médecin va effectuer plusieurs passages sur la zone à traiter afin d'obtenir une abrasion progressive de l'épiderme et l'effet tenseur souhaité au niveau du derme.

Dans les jours qui suivent le traitement au laser, le derme est mis à nu. Il existe une rougeur et un suintement de la peau qui va durer quelques jours.

Des pansements et des soins locaux vont être effectués jusqu'à la cicatrisation complète qui va être obtenue en 10 à 15 jours pour le CO₂, 8 à 10 jours pour le laser Erbium.

Une rougeur plus ou moins importante peut persister durant 2 à 3 mois, que l'on maquillera éventuellement avec des produits adaptés. Durant toute cette période, le soleil doit être strictement évité.

La sensation douloureuse peut être comparée à celle d'un coup de soleil : sensation de brûlure pendant 2 à 3 jours, démangeaisons légères pendant les 4 à 5 jours suivants puis sensation de tiraillement comme un savon mal rincé pendant la deuxième semaine.

Des complications, telles que des infections virales (herpétiques) ou bactériennes sont possibles et font l'objet d'une prévention durant la phase de cicatrisation.

Des allergies aux produits utilisés pour la désinfection sont également rencontrées.

Des modifications pigmentaires peuvent être constatées, surtout sur les peaux mates et sont transitoires.

Le résultat s'installe progressivement en quelques semaines et l'on considère qu'il est stabilisé au bout de 6 mois.

Le coût d'un relissage dépend de la surface à traiter et du type d'anesthésie nécessaire. Votre dermatologue vous proposera un devis lors de la consultation préalable au traitement.

Cette fiche d'information recommandée par la Société Française des Lasers en Dermatologie peut vous être remise par votre dermatologue. Si elle ne suffit pas à l'établissement d'un devis, elle concourt à donner au patient une information suffisamment claire.

La consultation d'information donne des explications claires sur les résultats escomptés, les effets secondaires et les complications possibles. Il n'y a pas de remboursement par la sécurité sociale ni d'arrêt de travail pour ces soins esthétiques. Les prix sont essentiellement fonction de la surface à traiter. Le coût global est à évaluer avec le patient et fait l'objet d'un devis signé.

Une fiche de conseils et de soins ou ordonnance post-opératoires sont remises au patient avec les coordonnées du médecin.